

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2025

/

Délibération n° 2025D96

Le Conseil communautaire, convoqué le 16 septembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 22 septembre 2025 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présents : 36

AIZENAY : F. ROY, S. ADELEE, M. TRAINÉAU, C. BARANGER, F. MORNET, I. GUERINEAU, Ch. GUILLET

APREMONT : G. CHAMPION

BEAUFOU : D. HERMOUET

BELLEVIGNY : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, S. PLISSONNEAU, Ph. BRIAUD, F. FLEURY

CHAPELLE PALLUAU (LA) : X. PROUTEAU, V. JOLLY

FALLERON : G. TENAUD, Y. HERBERT

GENETOUZE (LA) : G. PLISSONNEAU

GRAND'LANDES : P. MORINEAU

LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : D. PASQUIER, Ph. GREAUD, Ch. GAS

MACHE : C. NEAU

PALLUAU : G. BUTEAU

POIRE-SUR-VIE (LE) : S. ROIRAND, M. ROCHAIS, F. GUILLET, J-L. RONDEAU, Ph. SEGUIN, C. GUINAUDEAU, N. KUNG, C. RENARD

SAINT-DENIS LA CHEVASSE : Ch. DURAND

SAINT-ETIENNE DU BOIS : G. AIRIAU, B. CAILLAUD

Absents excusés : 11 dont 9 pouvoirs

AIZENAY : Ph. CLAUTOUR donne pouvoir à Ch. GUILLET, R. URBANEK donne pouvoir à S. ADELEE

APREMONT : S. BUFFETAUT

BEAUFOU : J-Ph. BODIN donne pouvoir à D. HERMOUET

GENETOUZE (LA) : E. RICHARD donne pouvoir à G. PLISSONNEAU

MACHE : F. RAGER donne pouvoir à C. NEAU

PALLUAU : M. BARRETEAU donne pouvoir à G. BUTEAU

POIRE-SUR-VIE (LE) : M. CHARRIER-ENNAERT donne pouvoir à S. ROIRAND

SAINT-DENIS LA CHEVASSE : C. FRAPPIER donne pouvoir à Ch. DURAND, M. HERMOUET

SAINT-PAUL MONT PENIT : Ph. CROCHET donne pouvoir à F. ROY

Absents : 2

BELLEVIGNY : M-D. VILMUS

LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : C. ROUX

Objet : Plan de financement Extension et revalorisation de l'EPHAD Le Colombier (Saint-Etienne du Bois) porté par le CIAS Vie et Boulogne.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2025D22 du 12 mars 2025 approuvant le plan de financement du projet et autorisant le Président à signer et déposer des demandes de subvention auprès du Département, de la Région, et des services de l'Etat,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2021D1 du 18 janvier 2021, portant approbation du plan climat air énergie (PCAET) de la CC Vie et Boulogne,

Vu l'Avant-Projet Définitif du projet d'Extension et revalorisation de l'EPHAD Le Colombier (Saint-Etienne du Bois) présenté par le maître d'œuvre ESSENTIEL ARCHITECTES (groupement), le maître d'œuvre retenu pour ce projet,

Vu l'enveloppe calculée pour la Communauté de communes Vie et Boulogne d'un montant de 143 693 € au titre de la mesure PCAET du Fond Vert,

Le Président propose au Conseil d'adopter le plan de financement présenté ci-dessous, sollicitant une demande de financement du Fonds Verts portant sur la mise-en-œuvre du PCAET d'un montant de 143 693 €, et une aide du Sydev de 51 000 € portant sur une étude sur l'accompagnement d'une "Gestion technique des bâtiments" pour optimiser la consommation énergétique :

Dépenses						
Nature		Montant		Nature	Montant	%
Travaux			969 093 €			
Branchements		16 363 €				
Architecte (honoraires estimés)				Fonds verts	143 693 €	10,59%
Esquisse recalée				Département	27 342 €	2,01%
APS				ADEME		
APD				ARS	638 421 €	47,04%
PRO / DCE		190 123 €	63 374 €	Sydev	51 000 €	3,76%
ACT			51 584 €			
VISA - DET - OPC						
AOR						
CT		3 818 €	3 818 €			
SPS			3 273 €			
Etude de sols	G2 AVP et G2 PRO			Sous-total	860 456,00 €	63,40%
Divers, aléas, prime concours		6 727 €	6 727 €	Emprunt		
AMO			42 388 €	Autofinancement	496 830,77 €	
Assurances				Sous-total reste à charge de la collectivité	496 830,77 €	36,60%
Taxes						
Total Dépenses		1 357 287 €		Total Recettes	1 357 287 €	

Le Président précise que cette opération de rénovation énergétique et extension du bâtiment répond aux objectifs du PCAET, du CRTE et aux ambitions écologiques du Fonds Vert.

La tranche 2025 correspondant à la réalisation des études AMO et MOE qui totalisent un montant prévisionnel de dépenses de 1 357 287 € HT, pour un projet global de 14 176 348 € HT (études travaux) pour la période 2024-2029.

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre de la mesure PCAET du Fonds Verts pour un montant de 143 693 €, et du Sydev au titre de la "Gestion technique des bâtiments" pour un montant de 51 000 €.

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

- De charger le Président ou son Représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre

Le vingt-trois septembre deux-mille-vingt-cinq,

Le Président,
Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 29/09/2025.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

